



REGLEMENT CONCOURS RECUP'ART REGMA 2026

Conditions de participation :

- Concours réservé à la clientèle de REGMATHERM
- Inscription chez REGMATHERM auprès de Chloé ou par mail : info@regmatherm.com
- Concours lancé à partir d'un minimum de 10 participants
- Période d'ouverture concours : du 19/02/26 au **31/08/26**
- Objet du concours : recycler des rebuts de matériaux recyclables en objet d'art ou en objet d'utilisation courante (80% des composants doivent être recyclés, 20% max composants neufs)
- 1 photo des « composants » ou du « composant » principal avant détournement sera demandée
- Déchets à recycler disponibles chez REGMATHERM (à récupérer chez REGMATHERM, dans la limite des stocks disponibles)
- Les réalisations/creations devront être présentées chez REGMATHERM au plus tard le **31/08/26** à 17h00. Après ce délai, la participation est caduque.
- Les œuvres (à condition qu'elles aient été restituées dans le délai imparti) seront présentées et soumises aux votes via les réseaux (LINKEDIN + INSTA + FACEBOOK) + exposées au comptoir de REGMATHERM **du 07/09/26 au 13/09/26**
- Résultats annoncés le **16/09/2026**
- Les œuvres seront exposées 2 mois chez REGMATHERM, avant d'être récupérées par leurs créateurs, soit **jusqu'au 13/11/2026**

Lots à gagner :

- 1^{ère} place : « Echappée à 2 dans les Vosges » à l'hôtel Mont Champ du Feu : 1 nuit pour 2 personnes avec dîner 4 plats + ½ bouteille de crémant, petit-déjeuner et accès spa (valeur 335 €)
- 2^{ème} place : 4 billets d'entrée pour EUROPA PARK (valeur d'environ 268 €, selon l'âge des participants)
- 3^{ème} place : 2 entrées « SPA DAY avec déjeuner » à l'hôtel Chez Julien à Fouday (valeur 220 euro)
- 4^{ème} place : 100 € de chèques cadeaux KADOC
- 5^{ème} place : 50 € de chèques cadeaux KADOC
- Autres participants : 1 bouteille de vin d'une valeur de 8 € + 1 t-shirt Regmatherm